

Réunion du Conseil consultatif citoyen
Mercredi 6 mai 2020 – Visio conférence
Intervention de Sophie Borderie - Présidente

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil consultatif citoyen,



J'ai souhaité vous réunir aujourd'hui en visioconférence car dans cette période si particulière, où la sécurité sanitaire doit primer, la démocratie ne saurait être une simple variable d'ajustement. Rien ne justifie d'interrompre les processus démocratiques et nous devons créer les conditions pour retrouver un fonctionnement le plus proche possible de la normale.

Je vais donc profiter de ce temps d'échanges pour vous dresser un bilan de la situation et envisager l'avenir avec vous.

En premier lieu, je voudrais dire que le Conseil départemental s'est organisé pour assurer la continuité de ses activités. Un rapport général détaillé vous a été transmis en toute transparence. Il retrace les mesures et les décisions que nous avons prises durant ces 8 dernières semaines.

Parmi ces mesures, le plan de continuité des services, le nouveau dispositif pour le versement des prestations, les dispositifs d'accompagnement concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les ajustements concernant les ouvertures des services publics, la gestion de la crise au sein des EHPAD, la décision d'ouvrir aux Lot-et-Garonnais l'offre de ressources numériques, les dispositifs de soutien à la petite enfance, l'évolution de la situation économique, l'envoi de divers courriers aux plus hautes autorités de l'Etat, le plan d'alerte et d'urgence co-élaboré avec la préfecture sont autant d'actions concrètes mises en œuvre dans l'urgence.

De l'avis de tous nos partenaires, tout au long de ces dernières semaines, le Conseil départemental a été présent et efficace même si nous avons bien souvent dû nous substituer à un Etat défaillant malgré la bonne volonté et l'investissement de ses représentants locaux. Je veux aussi rendre un hommage appuyé à tous les agents de notre collectivité qui ont permis, par leur investissement professionnel et bien souvent personnel, en présentiel ou en télétravail, le bon fonctionnement de nos services et l'accompagnement des Lot-et-Garonnais.

Je salue tout particulièrement l'investissement de M. Duprez et des services de la Direction générale qui, épaulé par son équipe de direction ainsi que par le cabinet et les services de la communication, a accompli un travail exceptionnel.

Vendredi dernier, lors de la Commission permanente, nous avons donc pris un certain nombre de mesures d'effet immédiat. Elles ont pour but d'amortir les effets de cette crise notamment pour les associations et les acteurs socio-économiques du territoire.

Je vous les rappelle, là aussi, en toute transparence :

C'est d'abord le paiement sans modulation des services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Au total, ce sont 8,1 millions d'euros qui continuent d'être payés chaque mois aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, sans interruption, en maintenant le même niveau d'aide qu'en temps normal, indépendamment du fait que leur activité effective ait pu être réduite dans cette période. Ce dispositif comprend, entre autres, les services d'aide à domicile.

C'est aussi l'attribution anticipée des aides aux associations

Le Département a décidé d'attribuer de manière anticipée, 6,1 millions d'euros de subventions aux associations, qui s'ajouteront à celles déjà attribuées en début d'année. Les subventions de fonctionnement demandées avant la crise sanitaire leur seront ainsi intégralement versées, sur la base des régimes existants, sans appliquer le moindre abattement résultant d'une baisse d'activité durant la crise sanitaire. Les subventions attribuées lors de cette CP seront concrètement versées début mai. Elles aideront les associations à surmonter leurs difficultés immédiates de trésorerie.

Par ailleurs, les services départementaux ont pris ou vont prendre contact avec chaque association pour apprécier leur situation financière au cas par cas, en amont du vote du budget 2020. Les associations les plus en difficultés seront accompagnées pour négocier des facilités de trésorerie avec leurs banques et leur permettre de bénéficier des différents dispositifs de soutien public.

Enfin, le Département apportera son soutien aux manifestations qu'il devait accompagner mais qui ont été annulées en raison de la crise sanitaire, en prenant en charge les dépenses engagées avant l'annulation, dans la limite de 100 % de la subvention départementale prévue et de 40 % du coût total de la manifestation.

Ensuite, parce qu'il est particulièrement exposé et fragile, nous avons voulu faire un effort particulier en direction du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique.

La collectivité départementale financera, pour l'année 2020, 63 postes dans les entreprises d'insertion et 117 postes dans les ateliers chantiers d'insertion, mais également, à titre exceptionnel pour la durée du confinement, 80 % des heures chômées selon les mêmes dispositions que les heures travaillées.

3

Ces mesures représentent un engagement du Département à hauteur de 650 000 euros.

Enfin, nous avons acté la possibilité de cumuler RSA et revenus issus du travail agricole.

La possibilité pour les allocataires du RSA de cumuler leur allocation avec un revenu d'activité saisonnier, notamment pour répondre aux difficultés récurrentes de main d'œuvre de certains secteurs tels que les filières agricoles et agroalimentaires, est un chantier engagé dès le mois d'octobre 2019. Le dispositif a ainsi été conçu comme un tremplin vers le retour durable à l'emploi. Un important travail technique avec de nombreux partenaires (chambres consulaires, CAF...) a été conduit en ce sens. L'objectif était alors de rendre le dispositif effectif lors du vote du budget 2020 initialement programmé début avril.

Or, face à la crise sanitaire, ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un outil supplémentaire pour soutenir l'activité économique locale, afin de répondre aux enjeux d'un contexte inédit. Cette disposition, dérogoire et expérimentale, porte sur une ou des périodes d'activité salariée sur la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 octobre 2020.

Vous l'avez compris, la crise sanitaire impacte de plein fouet notre collectivité. Le vote du budget primitif en avril n'était ni possible, ni souhaitable. Il nous faut à présent revoir toute notre architecture budgétaire pour les mois et les années à venir. C'est un travail colossal. J'ai donc proposé que le budget 2020 soit voté le 3 juillet prochain car nous avons besoin d'une feuille de route sincère et réaliste.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons su réagir dans l'urgence mais ce combat devra se livrer dans la durée. Au drame sanitaire succèdera une crise économique comme le pays n'en a pas connu depuis la seconde guerre mondiale mais également et, bien évidemment, par une crise sociale qui impactera directement notre collectivité au regard de ses compétences.

En vérité, cette crise est unique, inédite. La crise économique qui en découle l'est aussi. Quelle que soit la grille d'analyse, tout le monde d'accorde à la reconnaître.

Alors que le premier ministre, pas plus tard que mardi dernier devant les députés, parlait de la menace d'effondrement de toute notre économie, il faut se poser les bonnes questions, avec sérieux et méthode.

D'abord se dire sans doute que tout n'est pas à jeter. Le modèle de développement que nous défendons et construisons patiemment depuis 10 ans dans notre département présente bien des atouts dans cette crise : proximité, circuits-courts, citoyenneté, développement durable...

Pour illustrer le propos, il me semble aujourd'hui que ce modèle est davantage capable de répondre à la crise et à la dépasser que celui des métropoles hypertrophiées. La voie est ouverte pour aller bien plus loin.

Je note au passage que plus grand monde ne remet en cause l'utilité des Départements pourtant tant décrié et dont on mesure aujourd'hui l'indispensabilité et la réactivité...

Imaginer un « après » en saupoudrant nos politiques de quelques mesurette ne suffira pas.

Il faut refonder à la fois notre méthode et nos politiques. Je suis convaincue que nous y parviendrons en mobilisant toutes les ressources de la démocratie locale.

En cela, vous aurez un rôle de premier plan à jouer dans le processus de reconstruction. Le Conseil consultatif citoyen possède la légitimité pour réfléchir et faire des propositions en ce sens.

Nous devons avoir une ambition réaliste. Nous ne pourrons pas, ici, tout changer, tout révolutionner. En revanche, nous sommes en capacité de définir des politiques locales pour bâtir le Lot-et-Garonne d'après. Si vous en êtes d'accord, je compte sur vous pour nous y aider.

Je propose ainsi que le Conseil consultatif citoyen, selon des modalités que son bureau pourra fixer librement, organise un échange entre ses membres afin de travailler aux problématique et enjeux suivants:

Quelles leçons tirer de cette pandémie ?

Quel "après" est-il souhaitable et possible de construire collectivement ?

Quelles actions, mesures, initiatives pourraient être prises au niveau local dans les mois et années à venir ?

Ces réflexions pourraient faire l'objet d'un rapport du Conseil consultatif citoyen que je m'engage à présenter à l'Assemblée départementale.

Sur ces informations de début d'intervention et cette proposition je souhaite recueillir votre sentiment.



Je suis maintenant prête à répondre à vos questions ou suggestions.